

LA CLEF DU CABINE T

DES

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recuëil Historique & Politique fur les matières du tems &c.

DECEMBRE 1769.

ARTICLE PREMIER.

Contenant la fin du Traité de Limites réglées sur les frontières des Pays-Bas entre les Cours de Vienne & de Versailles.

XXVI. Si parmi les Seigneuries & Terres cédées ou échangées par le présent Traité, il s'en trouvoir qui eussent ci-devant apparrenu au Domaine du Souverain, les aliénations qui en auront été faites avant la date de la présente Convention, demeureront valables en vertu d'icelle, ainsi que le demeureront également les aliénations des Droits Domaniaux qui se trouveront dans le même cas.

XXVII. L'intention des Hautes Parties Contractantes étant de ne laisser sublister aucun enclavement glans leurs Possessions respectives, depuis la Moelle

C & 2 jusqu'a